

Le FSE, c'est super, j'adhère !

Le F.S.E (Foyer Socio Éducatif) du collège.

Le foyer socio-éducatif est une association qui regroupe les élèves, les parents, les professeurs et les autres membres du personnel qui le souhaitent.

Le FSE dispose d'un local (foyer) convivial où peuvent se réunir les élèves sous leur propre responsabilité et dans le respect des règlements du collège et du FSE, pour jouer, discuter, travailler en groupes...

L'association organise avec l'accord de l'administration différentes activités (par exemple ventes au profit des voyages,...).

Le bureau est élu lors d'une assemblée générale en début d'année scolaire.

L'adhésion au FSE permet :

- d'avoir accès au foyer des élèves pendant les heures d'ouverture
- d'aider financièrement à l'organisation des voyages et sorties
- de participer aux réunions du FSE et ainsi de proposer des idées de réalisations
- de voter lors de l'assemblée générale

Le montant de l'adhésion est de **10 euros** pour l'année scolaire.

Les informations relatives au FSE et le règlement se trouvent sur le panneau prévu à cet effet dans le local.

Nous contacter :

fse.charlesdegaulle@gmail.com



BULLETIN D'ADHESION AU FSE

(à remettre sous enveloppe avec le chèque dans la boîte aux lettres à coté du local)

Je soussigné(e) (nom/prénom du parent)

.....

Adresse.....

.....

Téléphone

Courriel.....

Autorise mon (mes) enfant(s)

(nom / prénom / classe de chaque enfant adhérent)

.....

.....

.....

à participer aux activités du FSE et autorise les responsables professionnels ou bénévoles à prendre toute mesure nécessaire en cas d'urgence.

L'adhésion est annuelle et n'est pas remboursable.

Fait àLe

Signature

Le montant de l'adhésion pour l'année est de 10 € par enfant à régler en chèque à l'ordre du FSE Collège Charles de Gaulle



Nous contacter :

fse.charlesdegaulle@gmail.com

